

SITUATION EXPLOSIVE EN FRANCE : VERS L'EFFONDREMENT ?

Comment l'Union européenne nous entraîne vers la ruine ?

Que ce soit pour un contrat de prêt, d'embauche ou de location, chacun sait qu'une lecture attentive de chaque clause est indispensable. Cette vigilance s'applique aussi à l'échelle d'un pays.

Le problème majeur de la France, c'est que nos dirigeants, de droite comme de gauche, ont signé des traités européens, des contrats très engageants que la majorité des Français n'ont pas consultés.

Pour mesurer l'ampleur du désastre imminent, il est crucial d'étudier sérieusement certains de ces articles clés.

Désindustrialisation fulgurante

ART. 32

Avant l'Acte unique (1986), les délocalisations étaient rares. Après Maastricht (1992), elles ont explosé, la faute à la libre circulation des capitaux, biens et services (articles 32 et 63 du TFUE). Cette politique ultra-libérale,

ART. 63

soutenue par droite et gauche, a fait chuter l'industrie dans notre PIB de 38% à 10% en quarante ans. Promettre une relance industrielle sans remettre en cause ces traités est illusoire et trompeur.

Démantèlement des services publics

ART. 106

Le démantèlement des services publics ne vise pas une meilleure gestion, mais sert les intérêts des grandes entreprises privées, souvent non européennes (américaines, chinoises, etc.), en vertu de l'article 106 du TFUE.

Protection sociale en crise

ART. 121

C'est l'UE, via l'article 121 du TFUE, qui fixe les grandes orientations économiques et sociales de la France. Le Conseil de l'Union européenne, sur proposition exclusive de la Commission, impose les réformes majeures (chômage, retraites), fragilisant notre droit du travail et la société. Nos dirigeants ne font qu'appliquer ces directives de Bruxelles.

Santé sacrifiée

ART. 168

Les articles 168 et 169 du TFUE privilégient l'argent à la santé. Les scandales abondent, le plus récent étant la gestion de la Covid-19, notamment l'achat secret de 41 milliards d'euros de vaccins ARNm

ART. 169

Pfizer négocié par la présidente de la Commission européenne, von der Leyen, pour les Français, sans consultation préalable de ces derniers.

Agriculture et pêche sacrifiées

ART. 38

Les traités européens, notamment les articles 38 et 39 du TFUE, ont ruiné notre agriculture familiale et notre pêche artisanale au profit de l'agroalimentaire.

ART. 39

En mettant nos agriculteurs en concurrence déloyale avec des pays à bas salaires, l'UE les pousse à une productivité excessive, néfaste pour la santé, l'environnement, l'identité des terroirs et la qualité alimentaire. L'Union Européenne a également favorisé les OGM et imposé des traités de libre-échange inévitables.

La multiplication des manifestations d'agriculteurs familiaux partout en Europe témoigne de leur épuisement.

Diplomatie sous tutelle

ART. 42

L'article 42 du TUE soumet la France à l'OTAN, dominée par les États-Unis.

L'UE ne sert pas à faire contrepoids, mais s'aligne sur la vision américaine. La crise ukrainienne le prouve : sous Biden, l'UE a dépensé des milliards en argent et en armements pour Kiev. Le « plan de paix » de Trump de novembre 2025 nous impose 100 milliards de reconstruction et un réarmement massif de 5% du PIB. L'UE sert d'intermédiaire pour facturer à l'Europe les décisions géopolitiques de Washington.

Ce n'est qu'un aperçu !

De nombreux articles des traités européens sapent l'essence de nos élections, notamment :

- **Les articles 3 à 6 du TFUE** octroient un pouvoir hors de contrôle aux institutions européennes.
- **Les articles 67, 77 et 79** imposent une politique migratoire sans consultation citoyenne.
- **L'article 123** retire à la Banque de France son rôle souverain pour financer les collectivités.
- **L'article 282** contraint à une politique monétaire unique, inadaptée à la France.

Libérons-nous et retrouvons notre indépendance !

Les Français ont dit NON à la Constitution européenne par référendum en 2005 (55%), mais une alliance politique droite-centre-gauche l'a ratifiée sous le nom de traité de Lisbonne en 2008, sans leur accord. La plupart des votants ne cautionnent pas ces mesures antidémocratiques : les Français se sont fait avoir

Que faire ?

Renégocier est impossible car il faut l'unanimité des 27 États-membres selon l'article 48 du TUE.

La seule porte de sortie, simple et légale, est l'article 50 du TUE :

« TOUT ÉTAT MEMBRE PEUT DÉCIDER CONFORMÉMENT À SES RÈGLES CONSTITUTIONNELLES DE SE RETIRER DE L'UNION. »



ART. 50

Si la France veut reprendre le contrôle de son destin, se libérer de l'UE est la seule solution.

LA RÉSISTANCE A UN VISAGE

François Asselineau, ancien conseiller ministériel et candidat à la présidentielle de 2017, a fondé l'Union Populaire Républicaine le 25 mars 2007 pour rassembler les Français au-delà du clivage droite-gauche.

Son but : libérer la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN, pour restaurer la démocratie, préserver le niveau de vie des Français, garder les services publics, défendre l'unité nationale et la paix.

Depuis sa création, ses analyses et prévisions se sont vérifiées, faisant de l'UPR le mouvement politique français dont la chaîne YouTube UPR-TV est la première parmi tous les partis politiques français avec plus de 500 000 abonnés et plus de 115 millions de vues cumulées.

NI DROITE NI GAUCHE, UNIS POUR LA FRANCE !



RETROUVEZ LES ANALYSES
DE FRANÇOIS ASSELINEAU SUR

upr.fr

